



Health and Safety
Santé et sécurité

Info Flash SST

Numéro 3 – décembre 2009

Plan d'évacuation d'urgence

La vérificatrice générale du Canada, dans son rapport du printemps 2009, a mis en lumière la non-conformité généralisée des règles au gouvernement fédéral en matière de sécurité incendie et de plan d'évacuation d'urgence.

L'AFPC a produit une trousse de mobilisation et une liste de vérification vous permettant d'évaluer si l'employeur fédéral respecte la loi et la norme du Conseil du Trésor.

Elle est disponible sur le site de l'AFPC-Québec (www.afpcquebec.org) sous l'onglet *Santé-sécurité* | *Quoi de neuf*.

Saviez-vous que...

Selon la Loi sur la santé et sécurité du travail (article 62), l'employeur doit informer la CSST par écrit lorsque survient un événement entraînant des blessures rendant probablement incapable un travailleur d'occuper ses fonctions pendant 10 jours ouvrables. Une copie de ce rapport doit être transmise au syndicat.

Pour la juridiction fédérale, les comités locaux (mixtes) de santé-sécurité doivent veiller à ce que soient tenus des dossiers complets sur les accidents de travail, les blessures et les risques pour la santé et vérifier régulièrement les dossiers qui s'y rapportent (article 135.(7) g). Donc, les représentants syndicaux du comité peuvent être informés des accidents de travail mais doivent s'en occuper.

Conférence nationale

Du 20 au 22 novembre dernier se tenait à Montréal la Conférence nationale santé-sécurité de l'AFPC. Plus de 300 personnes étaient présentes. Plusieurs thèmes y furent abordés : violence au travail, environnement, stress, humour, etc. Nous vous invitons à consulter le résumé de la Conférence sur la section *Santé-sécurité* de notre site Web au http://afpcquebec.org/sante_securite/conferences-sst.html

Le virus de la grippe H1N1 et vos droits au travail

Vous connaissez déjà les bonnes pratiques d'hygiène concernant la grippe H1N1 (lavage des mains, tousser dans le coude, etc.), mais connaissez-vous vos droits au travail? Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le lien ci-dessous :

www.psac.com/news/2009/what/20091109-f.shtml

Capsule santé

Respirez comme si vous étiez calme, et vous vous détendrez.

Prenez soin de vous : l'exercice et une bonne alimentation sont indispensables pour bien gérer le stress.

Riez : rien ne vaut un bon fou rire pour faire le plein d'énergie.

Apprenez à dire NON : ce n'est pas toujours aux mêmes à tout faire. Laissez aux autres la chance de dire OUI.



Joyeuses fêtes, soyez prudents!
Votre comité santé-sécurité au travail
AFPC-Québec



www.afpcquebec.org